

Nombre de membres**en exercice:** 18**Présents :** 14**Votants:** 16**Séance du 20 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée le 20 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Hélène GOUSSOT, Jean-Claude BORDERE, Rémy GASC, Sophie GRIS, François RIVALS, Corinne COLLONGUES, Evelyne LAVAL, Jacques JUAN, Florence BUZZO, Brigitte CAZELLES, André CATALA, Patricia FILODEAU, Ernest SALÉS**Représentés:** Véronique CATHALA-AMIRAULT par Hélène GOUSSOT, Jean Claude RIGAL par Patricia FILODEAU**Excuses:****Absents:** Sylvie RIXAIN, Olivier BERGERET**Secrétaire de séance:** Evelyne LAVAL**Objet: Demande fonds de concours - DE 2019 011**

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Considérant les opérations d'investissement envisagées par la commune :

Acquisition d'un polybenne :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	15 881,00€
Fonds de concours	15 879,00€
TOTAL H.T.	31 760,00€

Remaniement toiture église :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	8 555,00€
Fonds de concours	8 553,00€
TOTAL H.T.	17 108,00€

Achat matériel service technique :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 628,34€
Fonds de concours	1 628,33€
TOTAL H.T.	3 256,67€

Ravalement façades club house :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	8 944,86€
Fonds de concours	8 944,85€
TOTAL H.T.	17 889,71€

Peinture voirie :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 329,28€
Fonds de concours	3 329,27€
TOTAL H.T.	6 658,55€

Busage et curage fossé La Borio :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	2 803,78€
Fonds de concours	2 803,77€
TOTAL H.T.	5 607,55€

Ravalement tribunes du stade :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	7 396,18€
Fonds de concours	7 396,17€
TOTAL H.T.	14 792,35€

Rénovation sanitaires plomberie stade :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	6 504,80€
Fonds de concours	6 504,79€
TOTAL H.T.	13 009,59€

Mise en place d'une VMC vestiaires :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 557,39€
Fonds de concours	1 557,38€
TOTAL H.T.	3 114,77€

Pompe de surface avec aspiration :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	7 018,00€
Fonds de concours	7 017,99€
TOTAL H.T.	14 035,99€

Étude travaux Pigeonnier du Travet :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	3 437,51€
Fonds de concours	3 437,49€
TOTAL H.T.	6 875,00€

Mise en place d'une vidéo surveillance :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 044,57€
Fonds de concours	1 044,55€
TOTAL H.T.	2 089,12€

Aménagement Place de la Fraternité :

Plan de financement	Montant
Autofinancement	1 608,49€
Fonds de concours	1 608,51€
TOTAL H.T.	3 217,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 69 705,10€ pour contribuer au financement du projet susvisé,

S'ENGAGE à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées aux projets subventionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Affectation du résultat 2018 commune - DE_2019_012

Le Conseil Municipal, réuni, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2018	97 620,38€
Report à nouveau	157 581,70€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	255 202,48€

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	97 784,74€
-------------------	-------------------

RESTES A REALISER DEPENSES	244 010,50€
RESTES A REALISER RECETTES	324 372,10€
SOLDES DES RESTES A REALISER	80 361,60€

BESOIN DE FINANCEMENT	44 459,81€
-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	44 459,81€
---	-------------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	210 742,27€
--	--------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BORDERE, 1er adjoint

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	222 606,15€			157 581,70€	222 606,15€	157 581,70€
Opérations exercice	547 393,78€	645 178,52€	1 238 579,65€	1 336 200,03€	1 785 973,43€	1 981 378,55€
Total	769 999,93€	645 178,52€	1 238 579,65€	1 493 781,73€	2 008 579,58€	2 138 960,25€
Résultat de clôture	124 821,41€			255 202,08€		130 380,67€
Restes à réaliser	244 010,50€	324 372,10€			244 010,50€	324 372,10€
Total cumulé	368 831,91€	324 372,10€		255 202,08€	244 010,50€	454 752,77€
Résultat définitif	44 459,81€			255 202,08€		210 742,27€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2018 - Commune - DE_2019_014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2018 - assainissement - DE_2019_015

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Jean-Claude BORDERE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 982,84€		154 686,90€		160 669,74€
Opérations exercice	14 084,54€	14 003,18€	66 157,48€	96 418,17€	80 242,02€	110 421,35€
Total	14 084,54€	19 986,02€	66 157,48€	251 105,07€	80 242,02€	271 091,90€
Résultat de clôture		5 901,48€		184 947,59€		190 849,07€
Restes à réaliser	40 794,40€					
Total cumulé	40 794,40€	5 901,48€		184 947,59€		190 849,07€
Résultat définitif		5 901,48€		184 947,59€		190 849,07€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2018 - assainissement - DE_2019_016

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance, les jour, an et mois susdits.

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Affectation du résultat 2018 - assainissement - DE_2019_017

Le Conseil d'administration, réuni, après avoir adopté le compte administratif assainissement de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2018	30 260,69€
Report à nouveau	154 686,90€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018	184 947,59€

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

SOLDE D'EXECUTION	-81,36€
-------------------	----------------

RESTES A REALISER DEPENSES	40 794,40€
RESTES A REALISER RECETTES	/
SOLDES DES RESTES A REALISER	40 794,40€

BESOIN DE FINANCEMENT	34 892,92€
-----------------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN VOTANT AU COMPTE 1068 « EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES » LA SOMME DE	34 892,92€
---	-------------------

LE SURPLUS EST AFFECTE EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET PORTE SUR LA LIGNE BUDGETAIRE 002 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE »	150 054,67€
--	--------------------

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Président,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte administratif 2018 - lotissement - DE_2019_018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Claude BORDERE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par JOULIÉ Emmanuel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 828,93€				5 828,93€
Opérations exercice	52 764,40€	0,05€	51 737,45€	52 764,45€	104 501,85€	52 764,50€
Total	52 764,40€	5 828,98€	51 737,45€	52 764,45€	104 501,85€	58 593,43€
Résultat de clôture	46 935,42€			1 027,00€	45 908,42€	
Restes à réaliser						
Total cumulé	46 935,42€			1 027,00€	45 908,42€	
Résultat définitif	46 935,42€			1 027,00€	45 908,42€	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du compte de gestion 2018 - lotissement - DE_2019_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JOULIÉ Emmanuel,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote des taux des taxes 2019 - DE_2019_020

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 mars 2019 ;
- Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements ;
- Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 :

DECIDE de voter les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.15 %
- Foncier bâti : 20.60 %
- Foncier non bâti : 100.31 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 :

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2019 - commune - DE_2019_021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 422 627,96€

Dépenses et recettes d'investissement : 844 331,45€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 422 627,96€	1 422 627,96€
Section d'investissement	844 331,45€	844 331,45€
TOTAL	2 266 959,41€	2 266 959,41€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 422 627,96€	1 422 627,96€
Section d'investissement	844 331,45€	844 331,45€
TOTAL	2 266 959,41€	2 266 959,41€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2019 - assainissement - DE_2019_022

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2019 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 237 811,91€

Dépenses et recettes d'investissement : 126 551,64€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	237 811,91€	237 811,91€
Section d'investissement	126 551,64€	126 551,64€
TOTAL	364 363,55€	364 363,55€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif assainissement 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif assainissement 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	237 811,91€	237 811,91€
Section d'investissement	126 551,64€	126 551,64€
TOTAL	364 363,55€	364 363,55€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Président,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote du budget primitif 2019 - lotissement - DE_2019_023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 - lotissement - lors de la réunion de la commission des finances du 13 mars 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 216 562,65€

Dépenses et recettes d'investissement : 168 000,00€

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	216 562,65€	216 562,65€
Section d'investissement	168 000,00€	168 000,00€
TOTAL	384 562,65€	384 562,65€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 - lotissement - arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	216 562,65€	216 562,65€
Section d'investissement	168 000,00€	168 000,00€
TOTAL	384 562,65€	384 562,65€

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ